

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-028

Séance du 17 FEVRIER 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 15
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 10/02/2025
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 10/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

POUVOIR

Mme BOURDELEAU Alexandra a donné pouvoir à M. Gilles GROSSAT
Mme BRUYAS Séverine a donné pouvoir à M. Sylvain PERRAUD
M. GAY Richard a donné pouvoir à Mme Corinne MARTIN GAJAC
M. ROCHE Gilles a donné pouvoir à Baptiste COLLET

Mme GAUTIER-WILL Pascale a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Régularisations foncières – Chemin du Renard

Dans le cadre du projet d'aménagement du Chemin du Renard nous devons procéder à un certain nombre de régularisation foncières car une partie des travaux se situent ou empiètent sur des parcelles privées. Il s'agit souvent de parcelles construites pour lesquelles des régularisations (cession de terrain à la commune) n'ont pas été faites.

Le Cabinet Cosmos nous a transmis les documents d'arpentage à faire signer aux riverains concernés

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité

- Reconnaît la nécessité de ces régularisations compte tenu des travaux à venir sur le Chemin du Renard
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous actes utiles en vue de ces régularisations foncières
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture de l'Ain

Ainsi fait et délibéré le 17 février 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS



La secrétaire de séance
Pascale GAUTIER-WILL

